

## **Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal**

---

Siège : CNCR, Lotissement CICES Lot 58A Tél : (221) 33 827 74 53 Fax: 33 827 70 88 Email : [cncr@cncr.org](mailto:cncr@cncr.org)

### **Compte-rendu de l'atelier de partage du Rapport de Capitalisation participative du PDIDAS**

**Saint-Louis (Sénégal), Mardi 15 mars 2022**

## **Cérémonie d'ouverture**

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Babacar Diop du CNCR (Conseil National de Coordination et de Concertation des Ruraux) et a permis de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit cette capitalisation. Oumar Sow, maire de Diam, Adama Sarr, député-maire de Ngnith, Aliou Sarr, ex-maire de Fass Ngom et Ameth Tidiane Ndiaye, Maire de Ronkh ont rappelé, au nom du collectif des maires, que le PDIDAS (Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal) s'est déroulé de 2014 à 2021 et a permis d'obtenir un certain nombre d'acquis. Ils ont souligné le rôle important qu'a joué la société civile en termes d'accompagnement des maires pour qu'ils puissent défendre leurs intérêts et profiter au mieux du projet. Le CNCR et le CRAFS (Cadre de recherche et d'action sur le foncier au Sénégal) ont accompagné le collectif des maires, et ont permis aux communes de coopérer davantage en portant de manière conjointe leur plaidoyer. Cela n'était pas possible auparavant. D'après les maires, tout ce qui a été obtenu par les maires dans le cadre du PDIDAS a été possible grâce au CNCR et à ses partenaires de la société civile. Cet appui a permis aux maires de disposer de toutes les informations relatives au projet, d'analyser ses orientations et de formuler à l'UCP du projet des propositions d'amélioration du dispositif initialement prévu.

Ils ont souligné combien la capitalisation est importante pour tirer des enseignements des actions conduites. Cela permet de voir ce qui est positif pour pouvoir le dupliquer, mais aussi d'identifier les difficultés rencontrées pour ne pas reproduire les mêmes erreurs. Pour les acteurs bénéficiaires, il est important d'avoir ce regard externe, car une capitalisation portée par le PDIDAS n'aurait peut-être pas été aussi objective. Tous les projets qui finissent devraient être capitalisés de la même manière, pour alimenter des actions dans d'autres territoires du Sénégal. A ce titre, le collectif des maires magnifie la capitalisation portée par le CNCR et le CRAFS, au profit de tous les sénégalais, principalement les acteurs du monde rural. Il y a maintenant besoin de faire une large communication de ces résultats au niveau national.

Babacar Diop a remercié, au nom de la société civile et du CRAFS, les maires pour leur bonne collaboration durant toutes ces années. Le CNCR assure le secrétariat du CRAFS, mais ce collectif regroupe un grand nombre d'organisations très impliquées sur les questions foncières qui ont porté ce travail de capitalisation de manière collective. Pour ne citer que les principaux, on peut mentionner notamment Enda pronat, Ipar, Cicodev, IED Afrique, AJS, etc.

Il a salué le rôle joué par Alioune Sarr, qui a dignement représenté tous les maires dans le cadre du collectif des maires. Il a aujourd'hui la mémoire de tout ce qui a été fait dans la zone et son appui sera précieux pour appuyer les nouveaux maires élus et renforcer les dynamiques en cours. Les maires se sont battus pour intégrer le comité de pilotage du PDIDAS et y aller avec des propositions concertées. Une seule personne y prenait la parole pour parler au nom de tous les maires, et cela leur a donné beaucoup de poids. La société civile n'était jamais au-devant, mais en position d'accompagnement.

Après la fin du projet, il était important pour la société civile de faire le point avec les acteurs. Comme l'Etat du Sénégal n'a pas pu coordonner ce travail, il était important pour la société civile de le faire. Cette capitalisation va permettre aussi d'alimenter le projet PROCASEF, financé par la Banque Mondiale et qui va travailler avec 136 communes, en indiquant vouloir prendre exemple sur le PDIDAS. Dans cette perspective, il était important de donner de la visibilité à ce qui a été fait dans le cadre du PDIDAS et de voir quels enseignements

devraient en être tirés. Si ce travail n'était pas réalisé, le PROCASEF allait répliquer tout ce qui n'a pas été bien fait dans le PDIDAS.

Thierno Cissé, coordinateur du CNCR, a remercié tous les participants et rappelé que la position de la société civile a toujours été de faire en sorte que les engagements pris par le PDIDAS puissent se faire au profit des populations. Il s'agit maintenant de prendre du recul sur ce qui a été fait, car d'autres projets démarrent en s'inspirant de la même logique que le PDIDAS. L'expérience des maires du PDIDAS sera dans ce cadre très importante. Le plaidoyer porté par les maires doit continuer à être soutenu.

L'objectif de cette rencontre est de venir partager le vécu des acteurs. Il s'agit de confirmer les analyses qui ont été conduites, qui seront ensuite largement partagées, mais aussi de savoir où on veut aller ensuite. Grâce à cette expérience du PDIDAS, l'Etat du Sénégal a décidé de ne plus développer de projets sur le foncier sans travailler en association avec la société civile. La Banque Mondiale a ainsi demandé à la société civile de s'impliquer dans le PROCASEF. Des projets tels que le PDIDAS ou le PROCASEF sont financés via des prêts, aussi il est important d'en faire une veille pour s'assurer que l'argent public soit bien utilisé.

## **Présentation des principaux résultats de la capitalisation (Docteur Alpha Ba)**

### **Contexte dans lequel s'est inscrite la capitalisation**

Alpha Ba, enseignant-chercheur à l'ENSA de Thiès et expert foncier, est revenu sur le contexte de la gouvernance foncière, qui est régie au Sénégal par la loi sur le domaine national. Durant la période 2012-2017, la mise en place d'une Commission Nationale de Réforme Foncière avait permis d'engager des concertations pour définir les orientations d'une réforme foncière. Une forte mobilisation du CRAFS avait permis de faire des propositions communes portées par la société civile pour influencer le processus de réforme foncière. Un document de Politique d'orientation foncière consensuel avait été transmis au Président de la République, mais le processus s'est arrêté là.

Parallèlement à ce processus de réforme, la mise en place du PDIDAS a été présenté par ses promoteurs comme une opportunité pour tester un nouveau modèle de gouvernance foncière par une nouvelle approche. Afin de suivre cette dynamique, le CRAFS a mis en place en 2015 une phase pilote de l'Observatoire national de la gouvernance foncière (ONGF) pour assurer la veille citoyenne sur la gouvernance foncière dans les zones d'intervention du PDIDAS. Ce n'est qu'après cette forte implication, en appui aux communes, qu'il y a eu une intégration officielle du CRAFS dans le processus de pilotage du PDIDAS.

### **Objectifs de la capitalisation**

L'objectif initial du PDIDAS était identifier 10 000 ha (5 000 ha dans la Vallée de Ngalam et 5 000 ha au niveau du lac de Guiers) pour les mettre à la disposition des producteurs agricoles commerciaux privés et des producteurs locaux. Le PDIDAS était alors présenté comme un laboratoire à ciel ouvert d'une nouvelle approche de la gouvernance foncière.

C'est pourquoi le CRAFS a souhaité faire une capitalisation participative du processus de mise en œuvre du PDIDAS et dégager des pistes de réflexion et recommandations pour alimenter les réflexions sur la réforme foncière. De manière spécifique, il s'agissait de :

- OS1 : Recueillir les points de vue des différents acteurs impliqués ou bénéficiaires sur le processus de mise en œuvre du PDIDAS (approche globale, démarche, résultats, succès, échecs) et leurs propositions pour la suite du projet.
- OS2 : Dégager des enseignements et formuler des recommandations pour l'UCP et toutes les parties prenantes du PDIDAS y compris l'Etat du Sénégal et la Banque Mondiale.
- OS3 : Tirer des leçons partageables pour la prise en charge de la sécurisation foncière dans la réforme en cours et d'autres projets et programmes.

La méthodologie suivie pour conduire le travail a été la suivante :

- Revue documentaire: analyse des documents relatifs au projet auprès des principales structures : Banque Mondiale, Unité de Gestion du Projet, Ministère de l'Agriculture, SAED, organisations de la société civile du CRAFS
- Organisation de rencontres d'échanges avec le collectif des Maires, les OP, les points focaux du CRAFS dans les communes d'intervention
- Collecte de données auprès des bénéficiaires, Structures publiques, Société civile sur la base de guide d'entretiens dans les neuf communes d'intervention
- Entretien avec des personnes ressources

### **Le PDIDAS : une vision publique de l'Agrobusiness au Sénégal**

Après la crise alimentaire de 2008, le Gouvernement du Sénégal s'est lancé dans une option politique de relancer son secteur agricole. L'Etat décide alors de recourir au secteur privé comme allié pour atteindre les objectifs fixés au secteur agricole face au manque de ressources financières. Le PSE (2014) place l'Agriculture comme centre de la nouvelle politique de développement économique. Une réforme de la politique de gouvernance foncière est jugée nécessaire pour faciliter l'accès des investisseurs privés aux terres du domaine national.

Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) est mis en place pour opérationnaliser le volet agricole du PSE. Pour l'Etat du Sénégal, il s'agit de voir comment tirer les enseignements de l'implantation de privés dans le secteur agricole en tenant compte de la problématique foncière pour réorienter son modèle d'intervention : c'est ainsi qu'a été décidée la mise en place du PDIDAS.

Le PDIDAS a été lancé en 2014 pour un montant de 43 milliards de francs CFA (Prêt de 40 milliards de FCFA de la Banque Mondiale et don de 3 milliards du FEM). Ses objectifs étaient les suivants :

- Réaliser des investissements dans les infrastructures, notamment pour l'irrigation ;
- Apporter une assistance technique aux institutions publiques clés, en particulier les communes ;
- Apporter un appui au secteur privé (exploitants locaux comme gros investisseurs) pour le développement de chaînes de valeurs compétitives.

## **Effets de l'implication de la société civile dans la mise en œuvre du PDIDAS**

Au démarrage du projet, la société civile n'était pas impliquée dans le processus de mise en œuvre du PDIDAS. Le CRAFS, à travers le CNCR, se saisit néanmoins des enjeux relatifs au PDIDAS dès le départ en travaillant avec les communautés pour les informer sur les enjeux fonciers du PDIDAS. C'est ainsi que se développe une interpellation de l'unité de coordination du projet (UCP) du PDIDAS par la société civile.

Le CNCR organise une tournée pour rencontrer les communautés et les élus locaux dans les neuf communes d'intervention du projet. Il accompagne la mise en place du Collectif des Maires des 9 communes, afin qu'ils soient intégrés dans le processus du PDIDAS.

Parallèlement, avec la mise en place de l'ONGF par le CRAFS, un dispositif se met en place pour suivre le processus du PDIDAS, avec : (i) l'organisation de missions de veille et de sensibilisation du CRAFS dans les 9 communes ; (ii) l'identification et la formation de relais dans les 9 communes pour suivre les implications foncières du PDIDAS.

Le CRAFS joue un rôle d'observateur la première année du Projet, puis est intégré dans le conseil de surveillance à partir de 2017 (avec un financement des activités de veille et de surveillance de la société civile à partir du PTBA 2017).

Les témoignages des maires viennent montrer l'importance du rôle joué par la société civile.

*« C'est maintenant que nous comprenons tout le rôle joué par la société civile et le collectif des Maires. Je me demande même comment le PDIDAS aurait fait et s'il aurait eu des résultats si on n'avait pas été impliqués comme ils voulaient le faire au départ. Et quand on regarde bien, cette implication et la mise en place du collectif est un avantage dans la zone, car ces communes vont certainement continuer à travailler ensemble même après le projet PDIDAS. Ceci est d'autant plus vrai que le projet n'a jamais porté le collectif mais plutôt le CNCR, donc on va continuer à travailler ensemble toujours avec l'appui du CNCR ».*

## **Une stratégie de sécurisation foncière qui ne s'est pas appuyée sur l'existant**

Le PDIDAS visait les investisseurs privés qui devaient bénéficier des terres des offres foncières et des communautés locales. Cette stratégie de sécurisation foncière devait s'appuyer sur une approche gagnant-gagnant. Les étapes prévues étaient les suivantes :

- Identification et cession des terres par les communautés locales en collaboration avec les communes ;
- Identification par les communes des offres foncières consolidées ;
- Délibération pour mettre à disposition ces terres aux communautés qui étaient regroupées sous forme de GIE ;
- Mise en Place de la « FIRME » pour accompagner le PDIDAS dans le processus.

Le constat est que dès le départ, cette approche techniciste de la question foncière par la firme avec la proposition de bail et sous-bail a posé des difficultés. Face aux contraintes rencontrées, cette nouveauté juridique a été abandonnée pour rester dans les dispositifs prévus par la loi sur le domaine national (LDN).

On peut noter par exemple les résultats suivants dans certaines communes :

- Mbane : 56 villages ont reçu des titres de délibération sur 8849 hectares correspondant à 1161 parcelles agricoles

- Keur Momar Sarr : 1410 parcelles ont été régularisées pour une superficie totale estimée 7850 ha

Néanmoins, ce processus de régularisation et de « sécurisation » du foncier a eu des effets pervers, car il n'y a pas eu de coordination entre acteurs et cela a conduit à l'existence de différentes bases de données sur le foncier dans les communes. La formalisation foncière ne faisait en effet pas partie des activités phares du projet et le processus a été lancé presqu'à la fin du projet. Les données des enquêtes foncières ne sont pas encore disponibles au niveau des communes et on note une certaine tentative de "recréer la roue", au lieu de s'appuyer sur l'existant pour l'améliorer. Toutes les communes bénéficiaires du PDIDAS avaient déjà pourtant bénéficié dans le passé d'appuis similaires sur les enjeux de sécurisation foncière, qui n'ont pas été valorisés.

*« Le PDIDAS ne nous a pas avertis de la fin du projet et il est parti avec notre base de données foncière. Ils ont fermé le projet sans même une réunion avec les maires ni aucun contrat de fin. Ils disent avoir donné le SIF à la SAED et c'est extrêmement difficile d'accéder à cette base de données. Avec tout l'effort qu'on a fourni pour produire ce SIF, le problème c'est qu'il n'y a pas de liens entre la base de données dont dispose la SAED qui est même caduque et notre base récente. Aujourd'hui, s'il devait y avoir des modifications (par exemple erreur de nom ou de superficie), on va le faire sur la base de la SAED. Alors que c'est nous qui disposons de la base réactualisée. C'est ce qui a amené que la plupart des mairies ont leur base de données, qui est différente de celle de la SAED (laissée par le PDIDAS) et de la base que nous avait laissé le MCA. C'est-à-dire que nous, les communes, nous sommes informées mais pas impliquées. Tout ce que nous voulons c'est une superposition des différentes bases car c'est toujours possible. Cette base de données de la SAED n'est pas forcément liée à l'attribution des terres. La SAED s'occupe de l'exploitation et non de l'attribution des terres ».*

### Bureaux fonciers : entre innovation et problématique de durabilité

Les bureaux fonciers ont été ajoutés en cours d'exécution du PDIDAS. Il s'agissait de doter les communes de personnels et d'infrastructures pour la gouvernance foncière. Ont été prévus :

- Une dotation de moyens roulants pour faciliter les activités foncières des communes (véhicule, moto etc...) ;
- La construction et l'équipement de bureaux dans les 9 communes ;
- Du personnel du bureau foncier, pris en charge au départ par le PDIDAS, actuellement laissé à la charge des Communes.

Néanmoins, plusieurs biais ont été notés : les agents du bureau foncier semblent avoir été recrutés pour en faire des collecteurs de données et non des techniciens qui devaient gérer toutes les bases de données des communes d'intervention après la fin du projet. On note un vrai problème de gestion de la durabilité de fonctionnement des bureaux fonciers, avec notamment une forte dépendance des communes aux frais de bornage et l'absence de mécanismes de pérennisation du fonctionnement des bureaux fonciers.

« Pour les bureaux fonciers, nous pensons que c'est important mais comment les pérenniser ? Il faut que l'État à travers le ministère des Collectivités territoriales et les maires puissent en discuter davantage. Il faut aussi qu'on parle à nos populations pour qu'elles puissent aussi contribuer pour le fonctionnement. Se limiter uniquement aux frais de bornage ce n'est pas suffisant, il faut contribuer annuellement ».

« Pour l'instant, le bureau foncier fonctionne mais on ne sait pas jusqu'à quand, parce que depuis la fin du Projet, c'est nous qui payons l'agent foncier. Par exemple, ici à Gandon, on a même recruté un autre agent mais le problème est que ce bureau ne peut pas continuer à dépendre uniquement des frais de bornage pour payer ses agents, il faut une stratégie alternative ».

### Les offres foncières : une stratégie inaboutie

Le PDIDAS avait pour ambition d'identifier des terres, les purger de leurs droits et peines pour permettre à la commune de les désaffecter. Il s'agissait ensuite de réaffecter les terres au nom d'une organisation paysanne (GIE) qui accepte de céder 50% de ces terres à un investisseur privé sur la base d'un cahier des charges. Les investisseurs privés devaient quant à eux réaliser les grands aménagements en collaboration avec le PDIDAS pour permettre aux producteurs de mettre en valeur les 50% de terres restantes.

L'objectif de départ visait 10 000 hectares d'offres foncières, mais finalement le projet n'a pu mobiliser que 7 172 hectares soit un gap de près de 3 000 hectares. En 2019, l'objectif a été revu et il s'agissait pour le PDIDAS d'aménager 2977 hectares. En octobre 2021, seulement 1387 hectares étaient en cours d'aménagement soit 47% à la date de fin de projet. Rapporté à la superficie effectivement aménagée à la date de fin de projet par rapport aux projections initiales, on s'aperçoit que le PDIDAS n'a réalisé que 14% de son objectif d'aménagement via les offres foncières.

Tableau 1 : Bilan des surfaces en cours d'aménagement par le PDIDAS

Nom de GIE	Offre foncière (ha)	Surface prévue pour l'aménagement	Surface en cours d'aménagement (au 31/10/21)
<b>GANDON 1</b>	315,42	150	52
<b>GANDON 2</b>	201	60	30
<b>NIABENE</b>	130	23	19
<b>Yetti Yone</b>	372	195	0
<b>Mbayène 1</b>	250	250	250
<b>Mbayène 2</b>	250	250	250
<b>Mbayène 3</b>	250	250	250
<b>Niassène</b>	1500	400	254
<b>Keur Momar S1</b>	408	204	60
<b>Keur Momar S2</b>	453	200	30
<b>SYER</b>	575	250	0
<b>MBANE 1</b>	362	162	29
<b>MBANE 2</b>	170	50	13
<b>MBANE 3</b>	542	271	50
<b>NGINTH 1</b>	470	100	100
<b>NGINTH 2</b>	324	162	0
<b>NGINTH 3</b>	600	0	0
<b>TOTAL</b>	7172,42	2977	1387

*« Le problème, ce sont les offres foncières qui concernent les assiettes du domaine national et des cédants (propriétaires de parcelles avec ou sans délibération). Ces offres se sont faites à travers une désaffection des paysans qui avaient une délibération et une nouvelle délibération faite au nom de l'offre foncière pour le PDIDAS avec l'aide des services du cadastre et de la DGI. Cela était fait dans le but de trouver un investisseur pour financer les activités de la communauté pour une partie de l'offre et qu'il puisse aménager une autre partie pour lui-même. Maintenant que le PDIDAS est parti sans le réaliser, les deux offres foncières de Gandon ne sont pas exploitées. [...] Maintenant le problème c'est qu'on devait réaffecter ces terres à leurs propriétaires pour que chacun reprenne sa parcelle et celles du domaine national puisque le PDIDAS n'a rien réalisé, mais tel n'est pas le cas. Tu vas à Ndialakhar, les populations te diront que ces terres leur appartiennent, alors que non il y a des paysans qui n'habitent pas à Ndialakhar mais qui y avaient seulement des parcelles. Et la conséquence est là car on reçoit plusieurs plaintes de dépossession et on est obligé d'essayer de régler ce problème nous-même alors que c'est le PDIDAS qui l'a créé. »*

### **Les instruments d'accompagnement : Fonds à frais partagés (FFP) et fonds d'attentes (FGA)**

Les fonds à frais partagés (FFP) devaient permettre aux producteurs de disposer de moyens financiers sans contraintes majeures pour se lancer dans leurs activités. Néanmoins, de nombreuses difficultés des procédures d'accès aux Fonds à frais partagés ont été notées, comme l'absence de lisibilité pour les communes sur les bénéficiaires des FFP.

Les fonds de gestion d'attentes (FGA) ont été mis en place pour permettre de faire face au retard noté dans l'exécution des activités du projet et continuer à mobiliser les producteurs autour du PDIDAS en attendant la mise en œuvre des actions. 23 000 000 FCFA étaient prévus par GIE et logés au niveau de la Banque agricole. Les GIE pouvaient y accéder uniquement par expression des besoins et les procédures d'accès aux FGA étaient contrôlées par le PDIDAS. Même s'il y a eu une implication des GIE, les mécanismes de mise à disposition des FGA n'étaient pas toujours en adéquation avec les préoccupations des producteurs. La clôture du PDIDAS s'est réalisée sans transfert, ni clarification avec les bénéficiaires quant aux modalités de gestion des FGA après la fin du projet.

*« Dès le départ, nous avons demandé au PDIDAS de revoir le mode d'octroi des fonds d'appui qui sont trop contraignants, voire draconiens. Si les populations avaient les garanties, elles n'auraient pas attendu le PDIDAS pour recevoir du crédit. En plus nous en tant que élus, on ne comprenait pas que le PDIDAS ait voulu gérer ces fonds directement avec les GIE sans impliquer les communes alors que pour y accéder, il y a certains documents qu'on demande aux GIE que la commune doit délivrer et ce sont presque des garanties. Est-ce que vous pensez que cela est normal ? Pour nous, les FFP (fonds à frais partagés), au début c'était pour aider les petits paysans mais pour la plupart, ce sont de grands investisseurs qui en sont bénéficiaires. Cela nous a créé des difficultés avec les GIE, parce qu'ils croyaient qu'on bloquait leur dossier alors que le PDIDAS travaillait directement avec les GIE, surtout vers la fin. Les maires étaient légitimes pour être les points d'entrée, la commune pouvait bien être associée. L'octroi des fonds était trop rigide et les choses ont été tellement rendus difficiles que les groupements ne pouvaient pas y avoir accès. Il y a un manque de transparence dans le processus d'octroi de ces fonds. Il faut aussi dire on ne sait pas grand-chose de ces fonds et il nous faut savoir ce qui était prévu et ce qui a été réalisé, montrer les réussites mais aussi les échecs et formuler des recommandations. Par exemple moi, depuis 2 ans je n'ai aucune information sur les GIE. »*

*« Le problème c'est les appels d'offre pour les fonds de 23.000.000 FCFA pour la gestion de l'attente sous forme d'expression de besoins. Non seulement les critères pour en bénéficier étaient trop complexes, la procédure était longue, mais ils accusaient aussi un grand retard à tel point que finalement, tu n'en as plus besoin parce que la campagne est terminée. Si tu produis aussi, tu n'auras pas un rendement important »*

*Nous ne savons pas si le compte a été retourné ou pas. Le PDIDAS est parti sans aucune explication. Nous ne savons pas quoi faire avec le compte dont le montant est de 69 614 000F. Nous travaillons avec une partie de l'argent, mais le reste est dans le compte. Nous n'avions pas accès directement au compte. C'est le PDIDAS qui payait directement les fournisseurs. Maintenant comment allons-nous faire pour payer ou gérer le compte. »*

## **Enseignements et leçons apprises**

Le premier constant posé est celui d'un manque d'interaction entre l'UCP et les services déconcentrés de l'Etat. Les rapports étaient principalement limités au niveau macro à travers le Comité de Pilotage du projet, mais pas concrétisés sur le terrain.

Le projet s'est arrêté brutalement, sans mécanismes de clôture concerté du projet avec les bénéficiaires. Cela a généré chez les bénéficiaires le sentiment d'un projet clôturé sans atteindre ses objectifs. Les procédures d'identification des offres foncières ont beaucoup impacté sur le temps d'exécution des activités du projet.

Il faut noter aussi certains acquis :

- Le rôle fondamental du CRAFS dans l'implication des Maires et des communautés dans le processus de mise en œuvre du projet ;
- La disponibilité de délibérations sécurisées pour des terres qui n'avaient aucun papier administratif ;
- L'organisation de sessions de renforcement de capacités sur les techniques modernes de production, sur le maraîchage, l'entreprenariat, la transformation agroalimentaire, commerce, la gestion des organisations ;
- La disponibilité d'infrastructures (magasin de stockage, clôture de périmètres) ;
- La mise à disposition des fonds à frais partagés et des fonds de gestion des attentes ;
- Les facilités d'accès à l'eau productive dans certaines zones.

« *Le PDIDAS a réussi à capter notre confiance en mettant en place des actes qui nous ont permis d'abord de récupérer nos terres. C'est pour cette raison que je dis souvent, que trois étapes caractérisent le projet PDIDAS : espoir, compromis et déception. Car après avoir récupéré toutes nos parcelles non seulement ils n'ont pas respecté les promesses qu'ils avaient faites, mais il n'y a eu aucune réalisation. Maintenant que le projet a pris fin, le PDIDAS a chamboulé tout le foncier et nous voilà maintenant dans une situation compliquée.* »

« *La conséquence est là car on reçoit plusieurs plaintes de dépossession et on est obligé de régler ce problème nous-mêmes car le PDIDAS est terminé sans au moins faire un point sur l'état des lieux, mais aussi nous dire qui va se charger de la poursuite des activités.* »

« *On ne plaide pas forcément pour une poursuite du PDIDAS, mais nous plaidons pour qu'on applique le principe de continuité de l'Etat. Si un autre projet doit venir, il doit continuer ce qui est en cours. Le PDIDAS est clôturé mais ce qui nous intéresse, ce sont les investissements qu'il faut compléter parce que cela n'a pas été facile de convaincre les populations de donner leurs terres.* »

« *C'est même notre crédibilité qui est en jeu avec la manière dont le projet est clôturé surtout que quand les populations viennent auprès de nous, on ne peut rien leur dire parce que nous n'avons aucune information sur la continuité de ce qui a été entamé.* »

## Recommandations

Ce travail de capitalisation a permis de formuler plusieurs types de recommandations adressées aux différentes catégories d'acteurs.

Pour la société civile (CRAFS) :

- Capitaliser l'expérience de veille et de contrôle citoyen déployée dans le cadre du PDIDAS pour accompagner les communautés et communes dans d'autres zones et d'autres projets
- Formaliser des outils d'accompagnement des élus locaux dans la gouvernance des ressources foncières
- Conduire un plaidoyer pour la finalisation des aménagements au profit des GIE attributaires des offres foncières et demander des garanties à l'Etat pour la bonne utilisation à l'avenir des fonds publics
- Consolider le rôle des représentants de la société civile dans les comités de pilotage des projets étatiques à incidences foncières
- Faire un suivi avec les communes des parcelles ayant obtenu des délibérations et un numéro NICAD qui ont été vendues pour alerter sur les risques de marchandisation accrue du foncier liés à ces procédures de sécurisation foncière

Pour les communes et le collectif des maires :

- Mettre en place des mécanismes d'information des bénéficiaires sur la suite du projet
- Travailler à maintenir un climat social apaisé dans les zones d'offres foncières non valorisées
- Trouver des moyens pour valoriser le dispositif des bureaux fonciers (potentialités de la fiscalité locale)
- Renforcer le collectif des maires pour en faire un outil de plaidoyer
- Aller vers la mise en place d'une entité intercommunale de gouvernance foncière

Pour le PDIDAS :

- Mettre à disposition des neuf communes les informations actualisées et consolidées sur les données foncières
- Clarifier la situation des terres ayant fait l'objet de désaffectations et de délibérations au nom de GIE et sur lesquelles aucun aménagement n'a finalement été réalisé
- Revoir les modalités d'aménagement et la prise en compte du pastoralisme pour rouvrir les couloirs de passage à bétail là où ils ont été fermés pour éviter des conflits futurs entre agriculteurs et éleveurs
- Informer les Maires des Neuf communes du dispositif prévu pour l'après-Projet et des institutions chargées de la finalisation des aménagements en cours
- Mettre en place un dispositif de transfert vers les GIE des comptes bancaires liés aux Fonds à frais partagés et aux Fonds de gestion d'attente
- Transférer certains de leurs actifs aux communes pour renforcer les bureaux fonciers (véhicules, matériels informatiques, GPS)

Pour les Bailleurs (Banque Mondiale) :

- Faire une évaluation exhaustive du Projet et en rendre publics les résultats en organisant une restitution associant toutes les parties prenantes
- Revoir les modèles d'intervention des projets en prévoyant un fort ancrage au niveau des services déconcentrés de l'Etat et des institutions publiques et en les responsabilisant sur les actions qui relèvent de leurs domaines de compétence
- Accompagner l'Etat du Sénégal dans la finalisation des aménagements entamés dans les 9 communes

Pour l'Etat (MAER) :

- Initier des actions d'investissement pour accompagner les GIE bénéficiaires du PDIDAS
- Ancrer des projets comme le PDIDAS dans les communes, avec l'appui des services déconcentrés ou des structures parapubliques comme la SAED pour favoriser la durabilité et le suivi des actions
- Utiliser les offres foncières mises à disposition des GIE comme cadre d'expérimentations d'alternatives de financement des producteurs locaux
- Initier des mécanismes d'échanges de données foncières pour permettre aux communes de disposer d'une base commune actualisée avec les autres services étatiques

Pour le PROCASEF :

- Travailler sur les différentes bases de données existantes pour corriger les superpositions
- Finaliser certaines activités du PDIDAS relatives aux aménagements

- Réorienter la stratégie d'intervention du projet vers un renforcement des compétences transférées aux communes en matière de gestion foncière et en faire des portes d'entrée pour toutes les activités prévues
- Informer et impliquer les communautés locales dans la mise en œuvre de toute action durant tout le processus du projet
- Identifier les besoins les producteurs et renforcer leurs capacités dans ces domaines

### **Débats en plénière suite à la restitution**

**La maire de Ngnith** a souhaité revenir sur quelques éléments concernant sa commune. Il a précisé que la commune dispose de 4 offres foncières, dont une partie a pu être aménagée et clôturée. Les terres concernées n'étaient pas mises en valeur par les populations et il considère que la commune de Ngnith a eu beaucoup d'avantages grâce au PDIDAS. Autour du site pilote, on observe une belle dynamique de développement des populations et il espère que quand tout sera finalisé, ce sera au grand bénéfice des populations. Il est en effet encore nécessaire d'appuyer les populations pour une bonne mise en valeur des terres aménagés pour du maraîchage, cela se monte au minimum à 1 million de FCFA/ha. Si aucun autre appui n'est fourni, les terres ne pourront pas être exploitées comme prévu.

Selon lui, le PDIDAS est un bon projet, mais il reste encore des investissements à réaliser et le Ministre a annoncé qu'il allait poursuivre cela. Il souligne que le PROCASEF a pris en compte les recommandations des maires et de la société civile pour doter les communes de véhicules par exemple. Cela est un acquis du travail de la société civile. Il est important de bien consolider les informations qui sont partagées ici pour avoir un bilan partagé du PDIDAS.

**Le représentant de la SAED** a félicité le consultant et la société civile pour le rôle qu'elle a joué et qui a impacté positivement la mise en œuvre du PDIDAS. Il souligne aussi que l'équipe qui a formulé le projet n'est pas celle qui a ensuite été impliquée dans la mise en œuvre. Cela a posé des difficultés et a nécessité de nombreuses mises à jour de l'UCP. Le CNCR et la société civile ont joué un rôle important auprès des populations pour les informer, répondre à leurs questions, essayer de trouver des arrangements qui soient bénéfiques aux populations locales. Feu Alioune Gueye a joué un rôle très actif dans ce processus.

Un Système d'information foncière (SIF) a été expérimenté avec le PACR, le MCA s'est appuyé dessus aussi et en fin de projet, le PDIDAS a essayé de travailler aussi sur le sujet. Mais le MCA n'avait pas bien valorisé ce qui avait été fait dans le PACR et le PDIDAS ne s'est pas appuyé non plus sur l'expérience de ces deux premiers projets. A la fin du PDIDAS, le SIF n'a pas été transféré à la SAED. Les données du SIF du PDIDAS et toutes les données foncières recensées dans le cadre du PDIDAS sont toujours au niveau de la DGID et même la SAED n'y a pas accès.

La SAED est contre cette manière de procéder car les données foncières devraient selon elle appartenir aux communes. Conformément aux principes suivis par la SAED, il aurait fallu mettre en place une dynamique d'accompagnement des communes à mettre en place leur propre SIF, le mettre à jour, et mettre en place des systèmes d'interconnexion des données. Tous les projets mis en œuvre par la SAED ont suivi ce même schéma. Avec le PDIDAS, les données foncières ont été confisquées aux communes. La SAED n'est pas d'accord avec cette manière de faire.

Il a confirmé que l'Etat a pris des engagements pour permettre à la SAED de prendre la suite du PDIDAS et finaliser les aménagements, mais les moyens financiers prévus ne leur ont pas encore été transférés.

**Le chargé des travaux du PDIDAS au niveau de la direction des aménagements à la SAED** a apporté quelques précisions sur cette question. Trois lots de travaux ont en effet été confiés à la SAED mais les travaux sont actuellement bloqués pour non-paiement des entreprises. La Banque Mondiale a en effet clôturé le projet alors que les travaux n'étaient pas finalisés et les entreprises n'ont pas pu être payées. L'Etat avait pris des engagements pour payer les entreprises, mais pas un franc n'a été versé depuis lors, malgré les relances de la SAED. Les entreprises, qui attendaient déjà d'autres paiements de l'Etat, ont donc cessé leurs activités. Eiffage avait pris l'engagement de poursuivre les travaux et ceux-ci sont bien avancés (95% de réalisation). Les travaux à Ngnith devraient pouvoir être réceptionnés prochainement. Mais pour les Lots 1 et 4, il y a un énorme retard, bien que tout le matériel soit sur place (47% de réalisation). Sur le lot 3 du côté de Mbane, les travaux devraient reprendre après négociation avec la SAED (85% de réalisation).

**Le maire de Ronkh** souligne que le PDIDAS était venu au départ pour travailler sur l'agrobusiness et finalement ce sont les questions foncières qui ont permis d'obtenir des avancées. Mais il y a un décalage énorme entre ce qui a été programmé et les déclarations faites sur ce qui a été effectivement réalisé. La fin du PDIDAS a été catastrophique ; presqu'un an avant la fin du projet, tout le personnel était parti. Avec le MCA, c'était la même chose, les communes n'avaient pas accès aux données, elles étaient inaccessibles. Si les communes ne gèrent pas en direct les bases de données foncières, elles doivent au moins y avoir accès. C'est la même chose avec la SAED, l'accès des communes aux bases de données foncières n'est pas aisé et dépend de leur bon vouloir. Or les maires en ont besoin pour gérer leur foncier. Gérer le foncier ne devrait pas être dans les compétences de la SAED, elle devrait selon lui s'occuper prioritairement d'agriculture.

Il s'interroge aussi sur la finalité de toutes ces bases de données. Faire fonctionner un bureau foncier induit des coûts et pour assurer ces services, il faut mettre en place une fiscalité foncière, sinon les communes n'auront jamais de services fonciers performants et pérennes. Il revient aussi sur l'importance de l'intercommunalité, qui devrait être institutionnalisée, en dehors des projets ; or il n'existe pas de cadre juridique pour cela.

**Le maire de Fass Ngom** insiste sur le fait que de trop nombreux projets se finissent n'importe comment et ne sont jamais évalués. Combien de milliards ont été investis dans l'agriculture, pour quels résultats ? avec quelle évaluation ? Si l'agriculture ne se développe pas, rien ne se développera. Les enjeux fonciers doivent être pris en charge avec sérieux.

Pour commencer, le PDIDAS avait commencé par faire un choix de villages, sans même passer par les communes. C'était un choix délibéré du PDIDAS de ne pas travailler avec les communes. De tous les engagements pris au début, beaucoup de choses n'ont pas été réalisés. Comment imaginer que des populations vont céder leurs terres à des investisseurs ? Depuis le début, le PDIDAS avait été averti sur le fait que leur approche n'était pas adaptée, mais ils ont toujours refusé de se remettre en cause. Peut-être que sur la commune de Ngnith, cela s'est bien passé car un projet pilote existait auparavant, mais dans les autres communes, il n'y a eu aucun acquis du PDIDAS.

Les offres foncières ont vraiment divisé les populations, qui ont pensé qu'elles avaient des responsabilités sur le foncier, car les maires ont été court-circuités par le projet. La démarche ne permettait pas de consolider des dynamiques locales. Tout cela doit être revu et on doit à l'avenir réellement impliquer les collectivités locales. Même les passations de marché se sont faites sans les collectivités locales. Le PDIDAS avait demandé aux GIE de le

faire, alors qu'ils n'ont aucune expérience en la matière. Le projet a finalement fait les passations lui-même et a demandé ensuite aux maires de signer les PV de sélection.

Les régularisations ont été intéressantes, mais il reste tellement encore à faire. Un autre point positif concerne les bureaux fonciers, mais la manière dont cela a été fait pose également problème. Les plans initiaux proposés aux maires n'ont pas été respectés, sans que les maires n'aient été informés au préalable. Les 40 millions de FCFA qui ont servi à la construction du bureau foncier dans sa commune auraient pu être mieux utilisés. Le matériel n'a pas été fourni dans certaines communes, les bureaux ne fonctionnent pas. Malgré les nombreux courriers envoyés au PDIDAS, la situation demeure la même.

Lors des échanges avec le PROCASEF, il est apparu que leur première activité serait d'équiper aussi les communes de bureaux fonciers. 136 maires sont venus chez lui dans le cadre d'une visite d'échanges. Il a dit devant les responsables du PROCASEF aux maires présents d'être très prudents, car il y a des choses à accepter, mais aussi des choses à refuser dans les projets pour éviter les problèmes. Par exemple, le PROCASEF après un long combat a accepté de recruter des agents fonciers issus de la commune, mais avec des niveaux de salaires bien supérieurs aux possibilités des communes et aux salaires en vigueur. Aujourd'hui, il est impossible de continuer à payer ces niveaux de salaire et certains agents fonciers ont démissionné.

Dans le bilan, hormis quelques points positifs (régularisations, bureau foncier - avec les limites déjà évoquées), tout le reste n'a pas été positif. Les maires ont dit à la SAED quand ils sont venus avec un nouveau projet qu'ils espéraient qu'ils ne travailleraient pas comme le PDIDAS. Il remercie la société civile qui a tout fait pour soutenir les maires et les populations. Ce sont même eux qui ont informé les maires de l'arrivée du PDIDAS.

**Aziz Sow, expert foncier**, revient sur la question du sous-bail et salue le rôle joué par la société civile. Il rappelle qu'il avait été proposé le sous-bail initialement pour que les communautés puissent passer des arrangements avec les investisseurs, en conservant les droits sur leurs terres. La formalisation des droits fonciers des populations locales n'était pas une priorité au départ, il y a eu un vrai problème de pilotage du projet. L'équipe du PDIDAS n'a pas écouté les propositions des maires et les points d'alerte qu'ils avaient soulevés (par exemple concernant le recrutement des agents fonciers).

**Le Président du GIE impliqué sur l'offre de Niassène** a indiqué que l'offre foncière concerne dans cette zone 7 villages. 254 ha devaient être aménagés mais rien n'a été réalisé à ce jour (car l'aménagement envisagé impactait les aménagements déjà existants d'un privé). Il a insisté sur les bureaux fonciers, qui ont une importance et doivent être valorisés pour passer à un service technique municipal composé de plusieurs personnes. Pour cela, on pourrait s'appuyer selon lui sur la fiscalité foncière pour créer des ressources au niveau des communes. Il a enfin alerté sur le fait qu'avec le NICAD, les gens sont en train de vendre leurs terres de manière irresponsable, il faut les sensibiliser ; Ils ne veulent plus être victimes de la loi sur le domaine national. Pourquoi en milieu urbain, on peut régulariser les choses et pas en milieu rural ? Avec les délibérations, on ne peut pas obtenir d'hypothèque. Le monde rural doit avoir cette possibilité. Après l'obtention de la délibération, les investisseurs vont à la DGID pour avoir un titre foncier.

L'Etat du Sénégal avait promis des aménagements et de poursuivre ce qui avait été initié dans le cadre du projet. Il faut que la SAED poursuive les travaux prévus. Le PROCASEF ne peut pas poursuivre ce que devait faire le PDIDAS car ce ne sont pas les mêmes finalités qui sont visées dans ce nouveau projet.

**L'adjoint au maire de Syer** indique que dans sa commune, les travaux ont démarré mais ne sont pas finalisés. Il insiste sur le fait que les maires doivent revoir la manière dont ils font les

délibérations pour qu'on ne donne pas des terres à un projet qui ne tient pas ses engagements.

**Le Président du GIE de la commune de Mbane** revient sur les parcelles ayant été concernées par la régularisation. 3 offres foncières ont aussi été réalisées mais un seul investisseur s'est positionné sur une offre. La délibération a été faite, mais sans approbation du Préfet. Il mentionne aussi que pour les Fonds à frais partagés (FFP), 3 GIE ont reçu leurs fonds, et que les bureaux fonciers ne sont pas fonctionnels (tout le matériel a été déplacé à Richard Toll, les bureaux fonciers sont vides).

**L'ancien agent foncier de la commune de Ngnith** souligne que, grâce aux maires, les agents fonciers continuent d'être payés. Ils sont les seuls à être restés après le projet avec les chauffeurs. Dans la régularisation foncière, un volet a été sauté. Les enquêtes menées n'ont pas eu de suites et les communes ne disposent pas de l'information. Si les communes n'ont pas accès à ces données, ils ne peuvent pas faire de délibérations.

Il exprime aussi son inquiétude par rapport aux aménagements et au contenu du cahier des charges des entreprises pour savoir ce qui était prévu dans leur contrat. Tous les aménagements n'y figurent pas. Aujourd'hui qui va finir le travail ? On n'a pas besoin que de la station de pompage et de l'eau mais aussi d'un aménagement au niveau des parcelles. La SAED doit être responsabilisée dans ce suivi.

**Le responsable suivi-évaluation du PROCASEF** a également indiqué que, dans la continuité du PDIDAS, le PROCASEF souhaite consolider les actions du PDIDAS sur les questions foncières. En revanche, sur les aménagements, il s'agit des prérogatives de la SAED, le PROCASEF n'y travaillera pas. Il indique que l'une des zones d'intervention du PDIDAS concerne la vallée du fleuve Sénégal, les interventions se feront donc en concertation avec la SAED. Il faut veiller à la complémentarité des structures. La SAED fait très bien les POAS, mais la gestion foncière relève selon lui de compétences assez fines.

**Un conseiller municipal de Ndiebene Gadiol** prend la parole pour indiquer que le PDIDAS est venu dans la commune pour demander la mise à disposition de terres. Sur les terres identifiées au départ, 1200 ha étaient salinisés, d'autres disposaient déjà de titres fonciers. Il restait 1400 ha mais le PDIDAS a dit qu'ils ne pouvaient pas travailler avec ces superficies. L'agent foncier a finalement démissionné car la commune ne pouvait pas payer le même salaire que celui pris en charge par le projet et que ses missions ne répondaient pas aux besoins de la commune.

**Un représentant de la Fongs** indique que la société civile avait demandé à ce que les petits producteurs soient priorisés dans l'attribution des parcelles, il faut regarder si cela a bien été fait.

**Le Secrétaire de Gandon** revient sur le fait que 9 communes ont été impliquées dans le PDIDAS et que, malgré les changements intervenus après les élections de janvier, les équipes se connaissent et doivent pouvoir continuer de collaborer. Le plus important est que la société civile puisse continuer à agir et que le collectif continue de fonctionner. Le PDIDAS a raté une opportunité de mettre ensemble les communes et les communautés, il les a plutôt divisées. Si on n'y veille pas, les mêmes erreurs peuvent se répéter. On parle aujourd'hui du projet Delta, qui va bientôt être lancé. Il faut être vigilant pour que le rôle de la SAED y soit bien d'accompagner les communes dans leurs missions, et que les communes soient responsabilisées dans leurs domaines de compétences. Si elles n'en ont pas encore toutes les capacités, il faut les renforcer.

Pour qu'une délibération soit sécurisée, il faut des accords fonciers, cela n'a pas été fait dans le PDIDAS. Le seul exemple positif c'est à Ngnith mais cela n'a pas valeur d'exemple

car des dynamiques étaient déjà en cours avant l'arrivée du PDIDAS. En matière d'aménagement, les résultats sont minimes. Merci à la société civile d'avoir porté la voix des communautés.

### **Cérémonie de clôture**

Thierno Cissé, coordinateur du CNCR a rappelé que la société civile est toujours disposée à accompagner les communautés et les communes. L'un des combats pour eux demeure le rapatriement de leurs informations foncières. Quel que soit le schéma qui sera retenu, la question primordiale est de savoir quel sera le niveau de maîtrise des communes de leurs systèmes d'information foncière. Il faut également que les maires se battent pour que les aménagements puissent être finalisés : ce plaidoyer important est à réaliser auprès de l'Etat.

Sur la question de la durabilité des dispositifs locaux de gestion foncière, la mise en place d'une fiscalité foncière, il souligne que seule une réforme foncière peut permettre de prendre en charge ces questions et y apporter des réponses durables.

Babacar Diop a remercié tous les participants car les débats qui se sont tenus ont montré que la capitalisation réalisée est conforme à la réalité, même si quelques éléments doivent être précisés sur la commune de Ngnith. L'importance du travail du collectif des maires a aussi été rappelée et il suggère de convoquer une rencontre des maires pour trouver un nouveau coordinateur. L'expertise des anciens maires non réélus doit aussi être valorisée, car ils demeurent des piliers de par leur connaissance de la zone.

Le PROCASEF ne cesse de chanter les louanges du PDIDAS. Le CRAFS et le CNCR suivront également ce nouveau projet soutenu par la Banque Mondiale pour défendre les points de vue des communautés, comme ils l'ont toujours fait. C'est un engagement que prennent le CNCR et le CRAFS.

Le maire de Ronkh rappelle qu'il faut que tout le monde comprenne que les populations ont le droit de s'exprimer et de partager leur ressenti sur le projet. Cela est fait dans l'intérêt du Sénégal et de tous les sénégalais. Il s'agit de pointer certaines limites pour éviter de répéter les mêmes erreurs. Le rôle de la société civile est difficile, car les chantiers devant elle sont énormes, mais elle joue bien son rôle. Il a remercié tous les participants présents pour les fructueux débats, qui ont permis de partager les analyses et de tirer des enseignements conjoints tout en dressant des perspectives pour la suite.

## Annexe 1 : Termes de référence

### 1. Contexte et Justification

Le Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal (PDIDAS) a été lancé en juin 2014 pour une durée de six ans mais a été clôturé officiellement le 30 Juin 2021 après une phase de prolongation. L'objectif de ce projet était de développer de manière inclusive et durable, une agriculture commerciale en tenant compte à la fois de la petite exploitation familiale et de la sécurisation des investissements privés dans le secteur agricole. L'un des axes majeurs du projet était d'identifier en collaboration avec les communautés locales 10 000 hectares de terres (environ 5 000 hectares dans la vallée de Ngalam et 5 000 hectares autour du lac de Guiers) à mettre à la disposition des producteurs agricoles commerciaux privés, y compris les producteurs locaux dans les neuf communes d'intervention que sont : Diama, Gandon, Fass Ngom, Ndiébène Gandiole, Ngnith, Mbane, Ronkh, Keur Momar Sarr et Syer.

L'atteinte de cet objectif devait se traduire pour le PDIDAS à travers :

- Un appui au cadre réglementaire, législatif et institutionnel de la gestion du foncier rural ;
- Un appui à l'amélioration (réactualisation) des plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS) ;
- Un appui à l'accès du public à l'information sur le foncier : en appuyant un bureau local de gestion foncière dans les communes cibles avec le recrutement d'agents fonciers et en fournissant des outils et une formation en matière de cartographie et d'enregistrement des terres, ainsi que des certificats (délibérations) d'utilisation des terres conformément au cadre juridique actuel sur le domaine national ;
- Un appui à la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) et de la Société civile.

Dès le lancement du projet et eu égard aux effets du projet sur la gouvernance foncière dans les communes d'intervention, le PDIDAS a été suivi à travers plusieurs de ses composantes, par la Société civile réunie au sein du CRAFS<sup>1</sup>. Ainsi, cette plateforme a joué un rôle important : (i) dans un premier temps de veille indépendante et d'information des élus locaux et communautés concernées, puis (ii) dans un second temps au titre de membre du comité de pilotage du PDIDAS. C'est ainsi que certaines actions de la société civile ont été appuyées à travers les programmes de travail et budget annuel (PTBA) 2017, 2018 et 2019.

Les actions du CRAFS, même si elles ont porté sur plusieurs domaines dans la mise en œuvre du PDIDAS, se sont beaucoup focalisées sur la question foncière pour veiller à la prise en compte des préoccupations des communautés locales qui devaient mettre à disposition leurs ressources foncières.

Les enjeux liés au modèle PDIDAS de sécurisation foncière ont justifié la pertinence d'une capitalisation de l'expérience du projet, afin d'en tirer des leçons pour d'autres projets et

---

<sup>1</sup> Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal, créé en 2010 par la société civile

programmes. Ce projet de capitalisation entre donc en droite ligne avec la vision du PDIDAS qui considérait dès le début, qu'il a élaboré un modèle « qui sera testé et évalué sur le terrain et sera relayé au niveau national par une assistance technique en faveur du processus de la réforme foncière »<sup>2</sup>.

C'est dans ce cadre que le CRAFS a réalisé un travail de capitalisation participatif du PDIDAS afin d'en tirer des enseignements sur les actions, le processus, ainsi que le vécu des acteurs des zones dans la perspective d'alimenter les réflexions en cours sur la gouvernance foncière au Sénégal. Cette capitalisation va par ailleurs permettre au CRAFS de pouvoir faire des recommandations utiles au programme de cadastre et de sécurisation foncière (PROCASEF) qui semble s'inspirer du modèle PDIDAS dans certaines de ces composantes.

Après un travail de terrain, qui a permis de produire un document de capitalisation, le CRAFS envisage d'en partager les résultats à travers un atelier associant les différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PDIDAS.

## **2. Objectifs de l'atelier**

Cet atelier poursuit plusieurs finalités :

- OS1 : Partager avec les différents acteurs les résultats de la capitalisation ;
- OS2 : Impulser des échanges entre les différents acteurs sur les implications du modèle PDIDAS sur la gouvernance foncière au Sénégal et la défense des droits des exploitations familiales ;
- OS3 : Recueillir des recommandations à mobiliser sur les politiques publiques en matière de gouvernance foncière au Sénégal.

## **3. Résultats attendus de l'atelier**

Les résultats attendus sont les suivants :

- RA1 : Les résultats du travail de capitalisation sont partagés avec les acteurs ;
- RA2 : Des échanges sont menés sur les implications du modèles PDIDAS dans la gouvernance foncière et la protection des droits des exploitations familiales ;
- RA3 : Des recommandations sont recueillies pour le plaidoyer sur les politiques publiques en matière de gouvernance foncière au Sénégal.

---

<sup>2</sup> Les orientations d'intervention de l'appui au cadre réglementaire du foncier. PTBA2017, page 13.

## 4. Agenda

Horaires	Activités	Responsables
08h30 - 09h00	Accueil des participant.e.s	CRAFS
09h00 - 09h30	Mots de bienvenue Présentation des TDR et des participant.e.s	CRAFS
09h30 - 10h30	Présentation des résultats de la capitalisation	Consultant
10h30 - 11h00	Pause-café	
11h00 - 13h30	Discussions et échanges	Modérateur
13h30 - 14h00	Synthèse des travaux et des recommandations Clôture de l'atelier	Modérateur
14h00 - 15h00	Pause-Déjeuner	

## 5. Liste des participants

Catégories d'acteurs	Nombre de participants
Collectif des Maires de la zone du PDIDAS	9
Points focaux PDIDAS	9
Acteurs locaux impliqués dans le projet (GIE, éleveurs, femmes, propriétaires terriens, etc.)	10
Unité de coordination PDIDAS	2
PROCASEF	1
SAED	2
CRAFS (leaders paysans du CNCR et techniciens)	10
Quelques personnes ressources sur le foncier (UGB Saint-Louis)	3
Comité technique « Foncier & Développement »	1
Partenaires techniques et financiers (AFD, BM)	2

## **Annexe 2 : Liste des participants**